



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Objet : **Préavis n°21/2022**

Concernant une demande de crédit supplémentaire de Frs.40'000.- TTC destiné à compléter le financement de la construction du bâtiment qui hébergera la nouvelle chaudière à pellets.

Date séance : mardi 23 mai 2022

Présents :

Pour la commission :

Chloé Barthélémy, Christophe Pidoux, Mathieu Bondallaz, Geoffrey Geissmann, Piero Fonzo (rapporteur)

Pour la Municipalité :

-

Excusés :

-

La commission a pris note des éléments présents dans le préavis et relève les 2 points suivants du devis révisé :

1. Montant de honoraires de l'ingénieur bois

La Commission a bien compris que la mission de l'ingénieur bois a évolué par rapport à la 1^{ère} demande de crédit et que la mise en soumission ainsi que la direction des travaux qui était initialement prévue chez le charpentier fait désormais partie des prestations de l'ingénieur bois. Ces prestations supplémentaires justifient l'augmentation des honoraires. Cette augmentation devrait être partiellement compensée par la moins-value sur les travaux de charpente.

2. Installation de tuiles photovoltaïques

La Commission est convaincue de la pertinence d'installer des panneaux photovoltaïques et de favoriser ainsi l'utilisation d'énergies renouvelables. La Municipalité se doit de montrer l'exemple pour les habitants de la Commune.

Le choix de tuiles solaires par rapport à des panneaux photovoltaïques est certainement un choix plus esthétique qu'économique, même si la différence avec des panneaux n'est pas significative. De par leur disposition sur la toiture, la production d'électricité des tuiles solaires sera plus ou moins équivalente à celles de panneaux malgré un rendement moindre.

Ce choix s'intègre également dans un projet plus large par l'éventuelle future installation de tuiles solaires sur la toiture du bâtiment principal du Gossan.

La Commission salue le choix de soigner l'aspect de cette toiture.

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Au vu de ce qui précède, la Commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal No.21/2022 une demande de crédit supplémentaire de Frs.40'000.- TTC destiné à compléter le financement de la construction du bâtiment qui hébergera la nouvelle chaudière à pellets.

Fait à Genolier, mai 2022

P.Fonzo

(rapporteur)

C.Barthélémy

C.Pidoux

M.Bondallaz

G.Geissmann

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch